

Tiré de : Évolution de la production laitière québécoise 2006, page 51, publié par Valacta et Le producteur de lait québécois

RÉSEAU QUALITÉ DU LAIT

Un partenariat FPLQ-Valacta pour aider les producteurs

STÉPHANE FOURNIER, AGENT AU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ, GESTION DU LAIT, FPLQ



En février 2006, la Fédération des producteurs de lait du Québec a décidé de confier à Valacta le soutien aux producteurs laitiers non sociétaires aux prises avec des difficultés liées à la qualité du lait, par la mise en place d'un réseau de neuf techniciens à la qualité du lait (TQL).

Depuis, tout producteur qui obtient un résultat hors-norme en bactéries ou en cellules somatiques, en plus de l'avis écrit qu'il reçoit de la FPLQ, reçoit aussi un appel du TQL de sa région, qui lui offre une visite de soutien. Chaque résultat hors-norme permet au producteur de recevoir deux visites du technicien. Lors de sa visite, le TQL effectuera la vérification des équipements de traite afin d'identifier les sources de contamination bactérienne du lait (problème de lavage ou de refroidissement du lait).

Pour les problèmes au niveau des cellules somatiques, le TQL pourra passer en revue la méthode de traite du producteur.

De plus, l'interprétation des résultats du contrôle laitier, la vérification du système de traite, de même qu'une analyse permettant l'identification des souches bactériennes présentes dans le lait permettront aussi d'élaborer un plan d'action afin de contrôler les différents facteurs de risques pouvant causer la mammite.

Un programme d'aide à l'amélioration du CCS est aussi disponible, pour les producteurs qui reçoivent une pénalité pour les cellules somatiques. Ce programme prévoit le remboursement de 50 % des frais encourus par le producteur pour l'analyse bactériologique de son troupeau par le vétérinaire, la visite VSMT (Vérification des systèmes et de la méthode de traite) par Valacta et le dépistage des tensions parasites, jusqu'à un maximum de 250 \$.

En septembre 2006, la FPLQ et Valacta ont convenu d'offrir, pour une période d'essai de six mois, un suivi préventif. C'est-à-dire que les producteurs, en plus de l'avis préventif qu'ils reçoivent de la

FPLQ pour les bactéries totales (entre 25 000 et 50 000 b.t./ml) ou pour les cellules somatiques (entre 400 000 et 500 000 c.s./ml), sont contactés par le TQL. On passe alors en revue les points à vérifier pour corriger le problème. S'il le désire, le producteur peut aussi se prévaloir d'une visite à la ferme, dont il assumera les frais.

En 2006, par rapport à 2005, on constate une diminution de plus de 2 % du nombre de résultats hors norme en bactéries totales et une diminution de près de 17 % du nombre de résultats supérieurs à 500 000 c.s./ml. Pour la même période, il y a eu 51 % moins de suspension de collecte du lait dues aux bactéries totales et 3 % moins en cellules somatiques.

Pour les quelque 3400 pénalités qui ont touché environ 1500 producteurs différents en 2006, ce sont plus de 740 visites qui ont été effectuées par les techniciens de la qualité du lait chez quelques 560 producteurs différents. Il y a donc plus de 30 % des producteurs sollicités qui ont accepté de se prévaloir d'une visite. ■